

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 2 octobre à 20h00.

Sont présents les conseillères et conseillers, Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5, Jennifer Levie poste 6, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la greffière d'assemblée, Sylvie Dubuc.

**2023-10-135 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 2 OCTOBRE 2023**

1. Ordre du jour 2 octobre 2023
2. Procès-verbal du 11 septembre 2023
3. Comptes payables
4. Règlements :
  - a) Avis de motion et 1<sup>er</sup> projet no.325-1 pour règlement no.325 concernant les feux extérieurs
  - b) Adoption du règlement no.306-1 modifiant le règlement no.306 municipal décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
5. Programme d'aide à la voirie locale – Circonscription électorale Huntingdon – acceptation des travaux réalisés
6. Dérogation mineure concernant la marge de recul avant du lot 5 366 375 situé au 814 chemin Quest
7. Collecte de couverts-divisions de bacs bleus
8. Dépôt de la politique de confidentialité pour les organismes municipaux
9. Dépôt des règles de gouvernances pour la protection des renseignements personnels
10. Autorisation de dépenses :
  - a) Administration :
    1. Contribution Croix-Rouges Québec 2023-2024
    2. Forfaits RÉATIF pour politique et publication des renseignements personnels
  - b) Voirie :
    1. Travaux de nettoyage de fossé et enlèvement de roches chemin Quest
    2. Tuyaux et matériaux pour fossé chemin Quest
  - c) Service des incendies :
    1. Parties faciales Scott pour casque d'intervention
    2. Radios
  - d) Appuis financiers, dons et commandites :
    1. Centre de la femme la Marg'Elle
- 11 Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
12. Sujets divers :
  1. Mandat pour révision de document d'appels d'offres publics.
  2. Avis de motion et projet de règlement no.334 relatif aux frais d'administrations
  3. Don à la Légion Canadienne filiale 224 couronne pour journée du souvenir
13. Correspondance
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
 APPUYÉ par la conseillerai Julie Bergeron,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12 "Sujets divers", ouvert.

**2023-10-136 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière 11 septembre tel que déposé.

**2023-10-137 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

|           |            |                                                                      |                     |
|-----------|------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 202300371 |            | Annulé                                                               |                     |
| 202300372 | 2023-09-12 | ADMQ                                                                 | 275.94 \$           |
| 202300373 | 2023-09-19 | Bell Mobilité                                                        | 47.08 \$            |
| 202300374 | 2023-09-19 | Hydro-Québec                                                         | 490.97 \$           |
| 202300375 | 2023-09-19 | WEX Canada Ltd. (esso)                                               | 943.31 \$           |
| 202300376 | 2023-09-20 | Bureau en Gros                                                       | 356.32 \$           |
| 202300377 | 2023-09-20 | Remboursement client au crédit                                       | 1,006.96 \$         |
| 202300378 | 2023-09-20 | Remboursement client au crédit                                       | 325.00 \$           |
| 202300379 | 2023-09-20 | Remboursement client au crédit                                       | 274.10 \$           |
| 202300380 | 2023-09-25 | Petite caisse - bureau                                               | 274.75 \$           |
| 202300381 | 2023-09-26 | MARQUAGE SIGNALISATION RIVE SUD                                      | 21,174.26 \$        |
| 202300382 | 2023-09-26 | Construction DJL Inc.                                                | 2,785.15 \$         |
| 202300383 | 2023-09-28 | Hydro-Québec                                                         | 48.65 \$            |
| 202300384 | 2023-09-28 | BELL Canada - INTERNET                                               | 236.74 \$           |
| 202300385 | 2023-10-02 | Dunton Rainville                                                     | 229.95 \$           |
| 202300386 | 2023-10-02 | Village de Hemmingford                                               | 1,809.83 \$         |
| 202300387 | 2023-10-02 | Infotech                                                             | 540.38 \$           |
| 202300388 | 2023-10-02 | Perron et fils Inc.                                                  | 168.22 \$           |
| 202300389 | 2023-10-02 | Somac Diesel performance Inc.                                        | 1,000.29 \$         |
| 202300390 | 2023-10-02 | Somerville Garage                                                    | 5,508.86 \$         |
| 202300391 | 2023-10-02 | EFT - Hemmingford Fire services - Admin. & dépl.                     | 3,125.00 \$         |
| 202300392 | 2023-10-02 | LAURENTIDE RE/SOURCES INC.                                           | 508.67 \$           |
| 202300393 | 2023-10-02 | Boutin, Paule                                                        | 50.00 \$            |
| 202300394 | 2023-10-02 | Langlois, Mario                                                      | 50.00 \$            |
| 202300395 | 2023-10-02 | Portes de Garage RSM                                                 | 1,948.07 \$         |
| 202300396 | 2023-10-02 | JALEC INC.                                                           | 919.80 \$           |
| 202300397 | 2023-10-02 | Quincaillerie Hemmingford                                            | 175.01 \$           |
| 202300398 | 2023-10-02 | EFT - Hemmingford Fire services - 40%                                | 5,202.00 \$         |
| 202300399 | 2023-10-02 | Evelyne Bouchard                                                     | 50.00 \$            |
| 202300400 | 2023-10-02 | JT Sport                                                             | 133.37 \$           |
| 202300401 | 2023-10-02 | Sanibert                                                             | 178.39 \$           |
| 202300402 | 2023-10-02 | NAPA - Pieces d'auto Blouin & Roy inc.                               | 442.25 \$           |
|           |            | Clinton County Air Response Board (HFS) - 700\$ USD                  | 976.29 \$           |
|           |            | Emergency Service Marketing Inc. - I am Responding (HFS) - 305\$ USD | 426.27 \$           |
|           |            | Paie des employés                                                    | 18,667.35 \$        |
|           |            |                                                                      | <b>70,349.23 \$</b> |

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 70 349,23 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**AVIS DE MOTION, PROJET NO. 325,-2- MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.325 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS**

Le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.325-1 pour une modification du montant des amendes pour infraction au règlement.

**2023-10-138 1<sup>ER</sup> PROJET NO.325-1 POUR RÈGLEMENT NO.325 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement no.325-1;

CONSIDÉRANT QU'il est important de restreindre et de régler les feux extérieurs à cause, en outre, de changements climatiques qui provoquent à l'occasion des épisodes de sécheresse;

CONSIDÉRANT QUE le montant des sanctions pour non-respect du règlement régissant les feux extérieurs doit être augmenté afin de dissuader les propriétaires fautifs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le premier projet no. 325-1.

**2023-10-139 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.306-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.306 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement no.325-1;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 est établi à 0,46\$ par mois par numéro de téléphone;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des centres d'appels d'urgence 9-1-1 ont augmenté;

CONSIDÉRANT QUE le montant sera rehaussé à 0,52\$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que ce montant devra être indexé chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette modification de règlement est exemptée de la présentation d'un avis de motion et d'un premier projet selon le communiqué du MAMH;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la modification du présent règlement et faire parvenir au Ministère des Affaires municipales le règlement no.306-1 ainsi que le règlement no.306 avant le 10 novembre 2023.

**2023-10-140 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION  
DES ROUTES MUNICIPALES SUBVENTION (PPA-CE)  
VOLET PROJETS PARTICULIER CIRCONSCRIPTION  
ÉLECTORALE DE HUNTINGDON 2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des travaux d'amélioration de la chaussée, installation de nouveaux ponceaux et drainage de fossé sur les chemins James Fisher et Quest , pour un cout net de 31 385\$;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration des chemins municipaux (PP-CE), pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PPA-CE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire demander le versement de la subvention accordée, soit 17 500\$, pour les travaux complétés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés tels que décrits plus haut, pour un montant subventionné de 17 500\$ accordé pour ces travaux et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et de faire parvenir extrait de cette résolution au bureau de la députée de Huntingdon et le MTQ.

**2023-09-03 RECOMMANDATION DU CCU – DOSSIER  
DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –  
MARGE DE REcul AVANT 814 CHEMIN QUEST**

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Laroche, propriétaire du 814 chemin Quest, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge de recul avant de la future résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant prescrite à la grille de zonage de la zone AF13 est de 10m ;

CONSIDÉRANT QUE M. Laroche désire réduire cette marge de 10m à 8.5m ;

CONSIDÉRANT QUE M. Laroche justifie sa demande en déclarant que pour maintenir la bande protection de 10m autour de l'étang derrière la future maison, il doit devancer la maison vers le chemin, ce qui entraîne donc une réduction de la marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot est amplement suffisante pour permettre d'y implanter une maison en respectant la marge de recul avant ainsi que la bande de protection riveraine de l'étang;

|                   |                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONSIDÉRANT QU'IL | est l'avis du CCU que M. Laroche pourra facilement éviter de déroger au règlement en tenant compte des marges de recul et de la bande de protection riveraine de l'étang lors de la planification de la maison ; |
| CONSIDÉRANT QUE   | le refus de cette demande ne causera aucun préjudice au demandeur ;                                                                                                                                              |
| CONSIDÉRANT QUE   | l'octroi de la demande de dérogation mineure créera un précédent pouvant occasionner plusieurs demandes du même type de la part de d'autres requérants ;                                                         |

**DE RECOMMANDER** au conseil municipal **de refuser** la demande de dérogation mineure.

**2023-10-141 DÉROGATION MINEURE AU LOT 5 366 375, 814 CHEMIN QUEST**

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation en urbanisme (CCU) a discuté de la demande visant le lot 5 366 375 situé au 814 chemin Quest, dans la zone AF13, pour une demande de dérogation au règlement no.309 concernant la marge de recul avant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la recommandation du CCU et de refuser la demande de dérogation mineure. De demander un certificat de localisation confirmant le respect des marges a l'expiration du permis 2023-09-0091, délivré par la municipalité.

**DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX QUI RECEUILLENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PAR MOYEN ÉLECTRONIQUE et PHYSIQUE ET DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'accès à l'information du Québec rappelle aux organismes publics l'entrée en vigueur, en date du 22 septembre 2023 de certaines dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25. Cette réforme modernise les règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels de tous ses citoyens, ses employés et tous ceux qui interagissent avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique vise à expliquer en autre comment la municipalité collecte, utilise, divulgue et protège ces informations personnelles;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière. est désignée comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Par conséquent, la directrice générale et greffière-trésorière atteste et dépose la politique de confidentialité et la protection des renseignements personnels et confirme que les membres du conseil ont pris connaissance

du document qui sera publié sur le site Web municipal et affiché au bureau municipal.

La politique de confidentialité entre en vigueur le 3 octobre 2023.

**DÉPÔT DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

CONSIDÉRANT QUE la politique de confidentialité et la protection des renseignements personnels a été déposée lors de la séance du 2 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique s'adresse aux municipalités qui employaient, en moyenne, 50 employés et moins en 2022. Conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*, la municipalité du Canton de Hemmingford n'est pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Par conséquent, la directrice générale et greffière-trésorière, responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels, atteste et dépose la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnel de la municipalité , en complément à la politique de protection des renseignements personnels, et confirme que les membres du conseil ont pris connaissance du document qui sera publié sur le site Web municipal et affiché au bureau municipal.

La politique de confidentialité entre en vigueur le 3 octobre 2023.

**2023-10-142 COLLECTE DE COUVERTS-DIVISIONS DE BAC BLEU**

CONSIDÉRANT QUE les couverts-divisions ont été remplacés par de nouveaux couverts facilitant le transbordement du contenu des bacs de matières résiduelles lors de la collecte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contacté l'entreprise Exxel polymers inc. pour collecter ces couverts de matières recyclables pour un coût de 1 103,76\$, transport et taxes comprises ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER cette dépense, financée par le budget des équipements pour disposition des matières résiduelles.

**2023-10-143 CONTRIBUTION ANNUELLE CROIX-ROUGE-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une entente de service aux sinistrés doit être renouvelée chaque année avec la Croix rouge canadienne – section Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'APPROUVER la contribution annuelle à la Croix-Rouge Québec, de 0.18\$ par habitant (2138 de population) soit 384,84\$, les fonds provenant du budget 2023 pour la protection civile

**2023-10-144 FORFAIT POUR ACCOMPAGNEMENT DANS LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté l'entreprise RÉACTIF, soit en intégrant du contenu, créant une page Web et en publiant la nouvelle politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels, tel qu'annoncé par la *LOI 25*;

CONSIDÉRANT QUE RÉACTIF offre un forfait au montant de 499\$, plus les taxes, pour réaliser ce mandat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement a RÉACTIF, financé par le budget 2023 pour le support informatique.

**2023-10-145 TRAVAUX DE DRAINAGE ET ENLÈVEMENT DE ROCHES CHEMINS QUEST**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage de fossés et l'enlèvement de roches sont nécessaires sur le chemin Quest pour la préparation des travaux de pavage prévus en 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Erwin Inc. changera 3 ponceaux et enlèvera des roches, pour un coût estimé de 22 000\$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la réalisation des travaux par l'entreprise Excavation Erwin inc. et le paiement, financé par le budget des infrastructures routières.

**2023-10-146 TUYAUX POUR TRAVAUX DE DRAINAGE DE FOSSÉ CHEMIN QUEST**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage seront exécutés sur une partie du fossé au chemin Quest;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise D.R. Ness (2021) Inc. propose des tuyaux de longueur et diamètre appropriés pour un montant total de 3 914\$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le prix soumis et d'autoriser le paiement, financé par le budget 2023 pour travaux à l'infrastructure routière.

**2023-10-147 ÉCRANS FACIALS POUR CASQUE EN INTERVENTION**

CONSIDÉRANT QUE les casques de pompiers doivent être munis d'un écran facial ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des trois pièces faciales fournies par CMP Mayer inc. est de 1557 \$ avant taxes et frais de livraison ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire ne votant pas,

D'AUTORISER la dépense, financée par le budget 2023, pour l'équipement du service des incendies.

**2023-10-148 RADIOS POUR SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de commander 5 radios pour les nouvelles recrues-pompiers et 2 radios afin de pouvoir communiquer avec les municipalités en aide mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de communication Jalec offre ces équipements pour un montant de 3 659,25\$, incluant les batteries, antennes et chargeurs, avant les taxes et le frais de livraison;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie  
APPUYER par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la commande et le paiement de ces équipements de communication, financé par le budget 2023 pour les équipements au service d'incendie.

**2023-10-149 APPUI FINANCIER LA MARG'ELLE 2023**

CONSIDÉRANT QU'UN appui financier est prévu annuellement pour soutenir une partie des coûts reliés aux activités de l'organisme sans but lucratif "La Marg'Elle", dont la mission principale est de promouvoir la prise en charge des femmes. Les principaux objectifs des activités, comme les ateliers et cafés-rencontres, sont de briser l'isolement et favoriser l'autonomie des femmes.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

D'ACCORDER le versement d'un appui financier de 100 \$ à La Marg'Elle, tel que prévu pour les dons de l'exercice financier 2023.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

**2023-10-150 MANDAT POUR RÉDACTION DE DOCUMENT D'APPELS D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale doit chaque année rédiger et publier par appels d'offres publics des documents de soumission, principalement pour des contrats de pavage ;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit contenir un devis administratif et un devis technique et doit être conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Contact Cité offre d'accomplir ce mandat de rédaction pour un montant de 2 500\$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER cette dépense financé par le budget 2023 pour honoraires professionnels.

**AVIS DE MOTION, PROJET NO. 334 RÈGLEMENT RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION**

La conseillère Maude St-Hilaire, donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.334 afin de réclamer des frais pour des chèques sans fond et demander le remboursement de frais pour l'envoi de courrier recommandé à des propriétaires pour dernier avis de non-paiement de taxe.

**2023-10-151 PROJET NO. 334 RÈGLEMENT RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du Code municipal du Québec qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés ;

CONSIDÉRANT QUE l'émetteur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis lorsque le paiement en est refusé par des fonds insuffisants ou autres raisons occasionne des frais chargés par l'institution bancaire à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le dernier avis pour non-paiement de taxes foncières, équivalant aux arrérages de deux années, envoyés par courrier recommandé, pour aviser le ou la propriétaire du retard de son paiement, occasionne des frais pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude StHilaire,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le projet de règlement no.334.

**2023-10-152 COURONNE POUR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT que chaque année la municipalité fait préparer une couronne afin de souligner sa participation au service commémoratif annuel, qui aura lieu samedi 11 novembre 2023 à 11h, au cénotaphe devant la filiale de la Légion à Hemmingford;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER l'achat d'une couronne de 20 pouces, au montant de 100\$ et d'en informer la Légion. Le montant provenant du budget 2023 pour les dons.

**CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

**2023-10-153 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean0Marc Lamoureux,  
APPUYER par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée 21h07

---

Lucien Bouchard  
Maire

---

Sylvie Dubuc  
Directrice générale greffière-trésorière

*Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS :** La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus.

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| <b>2023-10-137</b> | <b>2023-10-148</b> |
| <b>2023-10-142</b> | <b>2023-10-149</b> |
| <b>2023-10-143</b> | <b>2023-10-150</b> |
| <b>2023-10-144</b> | <b>2023-10-152</b> |
| <b>2023-10-145</b> |                    |
| <b>2023-10-146</b> |                    |
| <b>2023-10-147</b> |                    |